

LOCATION DU TEMPLE DE COMMUGNY

Nous vous demandons de lire attentivement ce document qui vous fournira les indications nécessaires à la réservation de l'église, à l'organisation de votre événement et à son déroulement dans les meilleures conditions. Merci.

Descriptif de l'église

220 places soit 22 bancs, 80 chaises en bois et 44 strapontins.

Réservation de l'église

La réservation de l'église doit être faite le plus tôt possible, mais au plus tard 6 semaines avant l'événement, au moyen du formulaire que vous obtiendrez auprès du secrétariat paroissial (paroissets@bluewin.ch).

Vous devez être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile adéquate. Merci d'en joindre une copie à la demande de réservation.



Organiste

L'utilisation de l'orgue de l'église nécessite l'autorisation de l'organiste titulaire. Nous vous invitons donc à contacter Mme Florence Kraft au 076 316 13 42.

Technique

L'utilisation d'un équipement de sonorisation est soumise à autorisation.

Pour toute question technique ou logistique, veuillez prendre contact avec notre sacristain M. Yves Burger au 079 883 25 60.

Stationnement des véhicules

Quelques places de parc sont disponibles autour de l'église, nous vous remercions de respecter le plan de parking (voir plus bas).

Pour toute manifestation impliquant plus de 20 véhicules, un service de parc payant est assuré par une société de surveillance mandatée par la commune de Commugny qui vous le facturera directement (voir plus bas). Dans le cas où vous ne souhaitez pas profiter de ce service, nous vous invitons à contacter directement la commune de Commugny (022 566 67 01) et à veiller à ce que l'affluence des véhicules ne perturbe pas le trafic environnant.

Deux parkings sont également à votre disposition à 5-6 minutes à pied : au collège des Rojalets sur la route de Founex et en face de la salle communale de Commugny.

Secrétariat

Route de l'Eglise 18
1291 Commugny
T 022 776 11 64
paroissets@bluewin.ch

Ouverture

Mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
Jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024

Publicité

La publicité pour le concert vous incombe.

Nous vous suggérons d'envoyer votre matériel publicitaire à Nyon Région Tourisme (www.lacote-tourisme.ch/fr/), au site Temps libre (www.tempslibre.ch) ainsi qu'à l'agenda du journal La Côte (www.lacote.ch/sortir/).

Frais d'utilisation de l'église

L'entrée au concert doit rester libre. La mention "Entrée libre" figurera sur les affiches et flyers annonçant le concert. Une collecte, mentionnée sur les affiches, est généralement prévue à la fin du concert.

Une participation forfaitaire aux frais d'entretien fixée à CHF 250.- est due pour chaque concert. Elle est augmentée de CHF 50.- pour chaque répétition qui n'a pas lieu le jour-même du concert.

Le montant total doit être versé dès réception de la facture envoyée par le secrétariat (après autorisation de l'association METS).

Divers

La salle de paroisse à proximité immédiate de l'église est équipée de sanitaires. Celle-ci peut être également louée pour une verrée après concert. Nous vous invitons à contacter le secrétariat pour obtenir les conditions et le formulaire de réservation.

Le temple est un lieu de vie et accueille régulièrement des conférences, concerts et expositions. Des installations (panneaux, affiches, œuvres artistiques) liées à ces événements peuvent de ce fait être présentes dans le temple au moment de votre événement. Nous vous invitons à contacter le secrétariat en cas de questions à ce sujet.

Secrétariat

Route de l'Eglise 18
1291 Commugny
T 022 776 11 64
paroisssets@bluewin.ch

Ouverture

Mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
Jeudi 9h – 11h

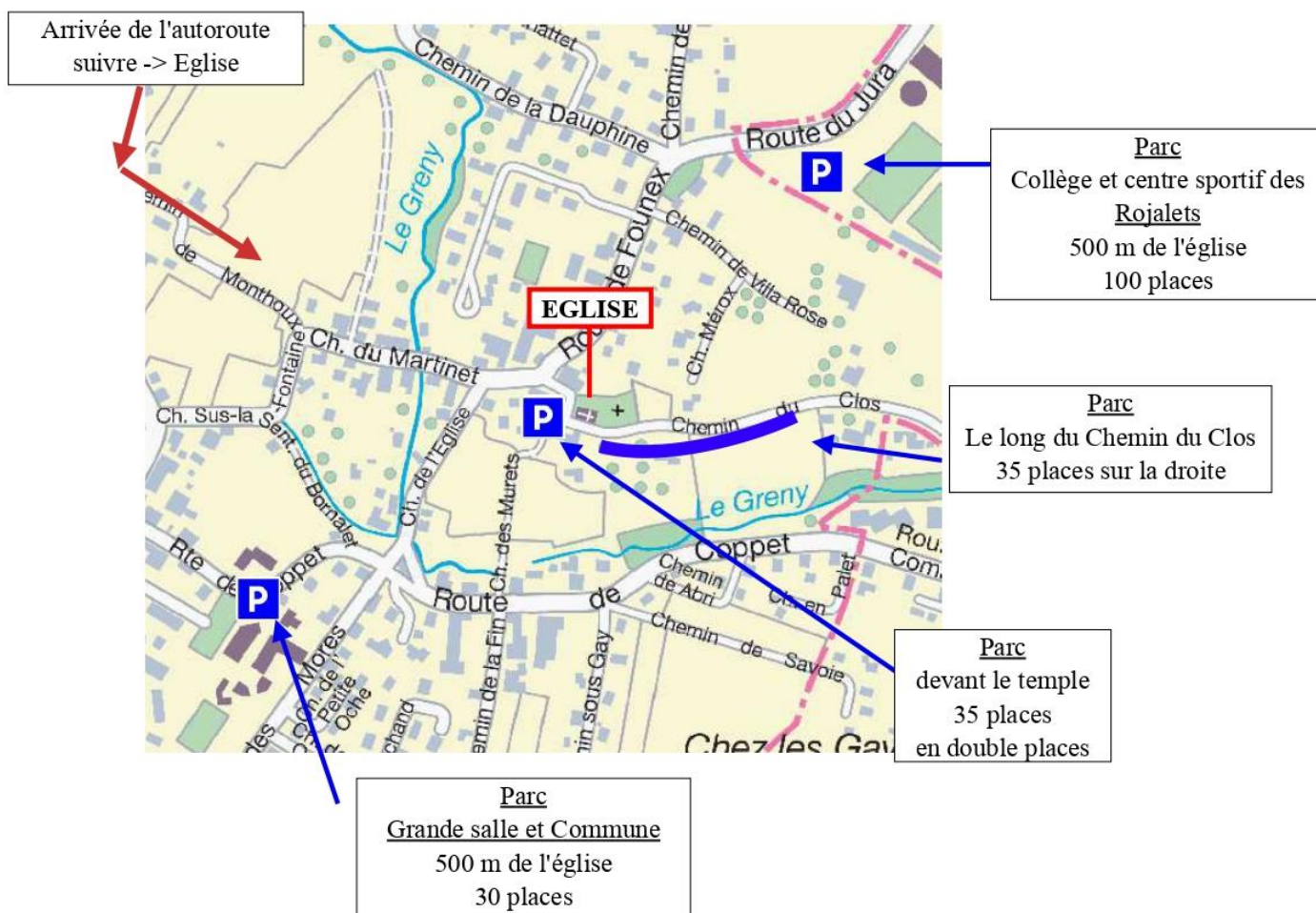
<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024

Ci-dessous :

Places de parking à Commugny
Courrier de la commune de Commugny

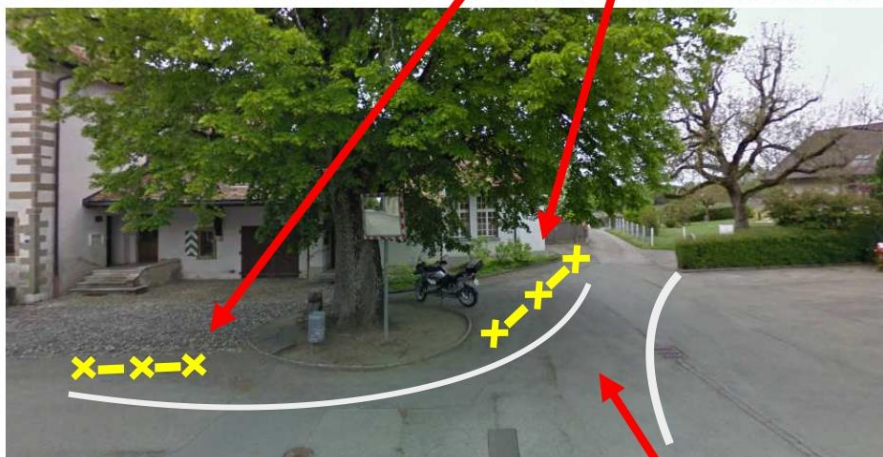
Places de parking à Commugny



STATIONNEMENT INTERDIT DEVANT LE TEMPLE



ACCES LIBRE DEVANT LA SALLE DE PAROISSE



M E R C I !



**CETTE
ROUTE
DOIT
RESTER
LIBRE**



**PARC
LE LONG
DU CHEMIN**

Circulaire de la commune de Commugny - Gestion de la circulation et du parking

COMMUNE DE COMMUGNY



Temple de Commugny – services de circulation et de parking – directive

Cette directive s'adresse aux organisateurs des événements se déroulant au Temple de Commugny ainsi qu'à la société de sécurité/surveillance mandatée par la commune de Commugny.

Afin d'accueillir au mieux les personnes se rendant au Temple, un service de sécurité et de gestion des places de parc doit être organisé. Les agents engagés seront chargés de parquer les véhicules le long des axes proches de l'église en veillant à ne pas perturber le trafic environnant.

Mariage – baptême – service funèbre - autre cérémonie privée – concert/conférence publics

Les frais engendrés par l'organisation de ce service de sécurité liés à un des événements cités ci-dessus sont à la charge de l'organisateur ou de la personne responsable de l'événement. Ils s'élèvent à environ CHF 400.- pour les prestations de base. Si ce montant devait être dépassé pour des prestations supplémentaires exigées par les organisateurs, elles leur seront facturées en plus.

Les prestations de base (mariage, enterrement) ne seront pas facturées aux habitants de Commugny.

La totalité des frais sera facturée directement par la Commune après l'événement, en fonction des éléments fournis par la société de sécurité/surveillance.

Municipalité/août 2022

Secrétariat

Route de l'Eglise 18
1291 Commugny
T 022 776 11 64
paroissets@bluewin.ch

Ouverture

Mercredi 9h – 11h et 15h – 17 h
Jeudi 9h – 11h

<http://terresainte.eerv.ch>

10.04.2024